

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 06.05.2024.

Présents : M. T. de BOURNONVILLE, Bourgmestre;
M. F. LEGROS, M. R. KOCKELMANN, M. P. LEFEBVRE, Mme N. RENTMEISTER-
MIGNON, Échevins;
Mme A. CABRON-WETZ, Présidente du CPAS;
Mme S. LAKAILLE, Directrice générale;

Ordonnance de Police. Quartier des Iles. Fête des Voisins le dimanche 2 juin 2024.

Le Collège communal,

Vu la demande des habitants du quartier des Iles relative à l'organisation de la « Fête des Voisins » le dimanche 2 juin 2024 ;

Attendu qu'il y a lieu de déroger au règlement communal sur la signalisation routière ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,

Vu la Loi communale,

Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,

A l'unanimité,

Arrête :

Article 1.

Le dimanche 2 juin 2024, de 09 h.00 à 21 h.00, la rue Derrière les Iles, du carrefour avec la rue de l'Ambève jusqu'à la rue des Iles, sera fermée et interdite à la circulation et au stationnement des véhicules.

Article 2.

Cette restriction sera matérialisée par une signalisation adéquate mise à disposition par le service Logistique et mise en place par les organisateurs.

Article 3.

Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 4.

Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police fédérale, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale
S. LAKAILLE

La Directrice générale
S. LAKAILLE

PAR LE COLLEGE :
Pour extrait conforme :



Le Bourgmestre
T. de BOURNONVILLE

Le Bourgmestre,
T. de BOURNONVILLE